

Que fait-on du principe de droit? L'a-t-on sacrifié aux exigences de la sécurité? En a-t-on suspendu l'application? Or ce n'est pas du tout nécessaire. Les citoyens ont des droits, le Parlement et les provinces ont les leurs. Que le premier ministre ne nous réponde pas comme on l'a fait ces deux derniers jours: "Nous avons gagné les élections de 1949 et de 1953. Voyez la majorité que nous avons obtenue." Ce n'est pas là motiver les atteintes faites aux droits des citoyens qui ont conclu des contrats. Qu'on se reporte à ce que Burke a dit des pouvoirs constitutionnels: "La tyrannie de la majorité est une tyrannie multiple". On ne saurait mieux faire aujourd'hui que de reprendre cette déclaration. Le fait de posséder une forte majorité n'excuse rien. Le ministre a besoin de certains pouvoirs? Eh bien, nous allons les lui accorder. Que le ministère soit établi sur une base permanente très bien; mais je ne puis du tout comprendre quelle raison on aurait de priver les citoyens de leurs droits, de les empêcher de recourir aux services d'avocats, de s'adresser aux tribunaux et, d'autre part, de placer à certains égards les décisions du gouverneur en conseil au-dessus des lois du pays.

Je n'en dirai pas davantage, mais je prie le premier ministre d'étudier la question. Le ministre de la Production de défense veut que nous lui accordions des pouvoirs. En accordant ces pouvoirs, j'exhorte le premier ministre à s'assurer qu'on n'empiétera pas sur les prérogatives provinciales, qu'on ne fera pas en sorte que le Gouvernement puisse à volonté faire fi d'obligations contractuelles ou que d'autres, auxquels le ministre aura délégué ses pouvoirs, n'agiront pas de cette façon. En temps de paix, il ne convient pas d'empêcher les deux parties à un contrat d'établir, à l'égard de ces denrées, les prix qui leur conviennent.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec une consternation grandissante, et un peu inquiétude, l'étrange marathon oratoire auquel participent depuis une couple de jours les membres de l'opposition. J'ai remarqué que certains orateurs conservateurs ont eu l'obligeance de citer des paroles que j'ai écrites sur la nécessité d'abroger la loi sur les pouvoirs d'urgence.

Après avoir entendu les pures inepties exprimées à la Chambre depuis une couple de jours par des députés conservateurs au sujet de la loi sur la production de défense, je ne suis pas sûr que cela me flatte d'être cité par eux. L'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a conclu ses observations en disant que le ministre de la Production de défense et du Commerce avait soif

de pouvoir. C'est une pure absurdité et tous les députés le savent, y compris l'honorable représentant de Prince-Albert.

Mon bon ami et concitoyen de Vancouver, l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) a discoursé assez longtemps pour montrer que le ministre est avide de pouvoir, qu'il cherche à se frayer la voie pour y arriver et qu'il tente d'établir une tyrannie. Personne à la Chambre et à mon avis personne au Canada ne croit pareille chose.

Puis j'ai ensuite vu l'honorable député de Queens (M. MacLean) s'abaisser profondément hier soir quand il a comparé la demande du ministre de la Production de défense qui réclame les outils qui lui permettent d'accomplir effectivement sa tâche à la demande d'Adolphe Hitler réclamant des pouvoirs complets et totalitaires en Allemagne. Ces propos sont non seulement une insulte à l'un des plus grands hommes d'État que le pays ait produit, mais encore à l'intelligence de tous les députés.

L'hon. M. Drew: Les interruptions n'ont pas été nombreuses, monsieur l'Orateur, mais l'honorable député a formulé plusieurs observations qu'on ne saurait laisser passer sans les relever. Votre Honneur remarquera qu'il est contraire au Règlement de dire que la déclaration faite par un député fait injure à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Pour ce qui est du rappel au Règlement demandé par le chef de l'opposition (M. Drew), si l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) a dit que les observations formulées faisaient injure à la Chambre, je suis sûr qu'il sera heureux de les retirer.

M. Philpott: Je suis heureux de les retirer et de déclarer que les observations formulées par l'honorable député de Queens sont les plus mal inspirées et sans doute les plus déplorables que j'aie entendues de ma vie et, pourtant je suis arrivé à un âge avancé; je suis, en réalité, aussi âgé que le chef de l'opposition.

M. Knowles: Comme l'honorable député peut être rude.

M. Philpott: Lorsque j'entends des observations aussi peu motivées que celles que nous avons entendues depuis deux jours, observations absolument injustifiées et ingrates, visant un des hommes d'affaires les plus éminents que notre pays, ou tout autre pays, ait produit, je puis obtenir peut-être qu'on me pardonne une allusion personnelle qui me rappelle mon âge avancé. J'ai eu l'honneur de participer à l'entrée à la Chambre